

(Cette plate-forme électorale a été élaborée lors du voyage de Juan Perón en Argentine en novembre 1972. Elle a été rendue publique à la mi-décembre suivante, à la veille du départ de Perón, au moment de sa renonciation à la candidature pour la présidence de la République.

Elle est signée par:

Parti Justicialiste
 Parti Conservateur Populaire
 Mouvement pour l'Intégration et le Développement
 Union Populaire
 Parti Populaire Chrétien
 Parti Travailleiste
 Front de Libération du 12 mai de San Juan
 Mouvement Populaire de Salta
 Mouvement Populaire de Neuquén
 Croisade du Renouveau de San Juan
 Parti des Trois Drapeaux de Entre Ríos
 Parti des Trois Drapeaux de Jujuy
 Mouvement de Récupération de Tucumán
 Mouvement d'Action Nationale
 Mouvement de Révolution Nationale
 Rencontre Nationale des Argentins
 Mouvement Socialiste pour la Libération Nationale.)

Le Front Justicialiste de Libération s'engage à racheter le peuple argentin de l'oppression impérialiste basée sur la survivance de structures socio-économiques caduques, et à bâtir une société prospère, juste et souveraine assurant à l'homme la pleine jouissance de ses droits, une vie toujours plus riche au plan matériel et au plan spirituel, ainsi que le pouvoir de participation directe et active en vue de l'obtention de la grandeur et de l'émancipation de la République.

A cet effet, il apporte son soutien à la plate-forme électorale suivante qui résume les principes de base permettant de réaliser la libération nationale.

Vie politique

1- Une démocratie authentiquement représentative et sans restrictions. Le respect mutuel des droits des majorités et des minorités sous le signe de la vie en commun et de la paix.

2- L'essence de la démocratie et son exercice permanent sont intimement liés à l'existence d'une société ouverte, libre et en constante expansion dans ses éléments matériels et culturels au bénéfice du peuple. Cela exige une transformation radicale des structures de retard et de dépendance.

3- Un Etat national fort et cautionné par les majorités populaires est l'instrument capital de la transformation révolutionnaire. On doit opposer à la coordination des impérialismes monopolistes la planification du développement économique au service du peuple argentin, et on doit

Conditions d'abonnement en dernière page du document hebdomadaire.

planifier les priorités pour les investissements dans le secteur public et dans le secteur privé en vue de l'accélération du changement de structures.

4- Un fédéralisme effectif, qui compense le centralisme et qui encourage une rapide intégration géographique et économique du pays en favorisant le développement de toutes les régions et provinces par l'implantation de sources de production et d'industries modernes qui assurent du travail et un salaire à la population de l'intérieur du pays.

Vie économique

5- La propriété privée et l'initiative privée seront garanties dans la mesure où elles remplissent leur fonction sociale.

6- Le développement des forces productrices ainsi que la création d'un marché interne en expansion constante et à haut pouvoir d'achat sont une exigence de base de la libération des facteurs externes et internes qui entravent le progrès social. Le développement n'est pas une fin en soi, mais le moyen nécessaire pour briser l'étranglement de l'économie nationale provoqué par les monopoles internationaux, et pour réaliser la justice sociale ainsi qu'une juste distribution populaire des revenus.

7- En vue de ce processus de développement, les mesures nécessaires seront prises pour favoriser la formation, la sollicitation et la concentration de l'épargne nationale comme facteur essentiel des investissements internes; pour mettre en place une politique adaptée des changes, de la monnaie, du crédit et de la fiscalité; pour combattre avec vigueur la vulnérabilité externe de l'économie; et pour édicter des normes concernant la participation du capital, le crédit et la technologie étrangère, comme éléments complémentaires du développement national.

8- Soutien et protection de la production agricole, minière et industrielle de l'Argentine; interdiction des importations de produits et de biens fabriqués dans le pays.

9- Création d'une commission de coordination du commerce extérieur avec la participation de l'Etat, des producteurs et des exportateurs nationaux.

10- La terre sera au service de celui qui la travaille et la fait fructifier. On évitera sa concentration indue ainsi que sa division excessive.

Vie sociale

11- Le producteur et le travailleur argentins sont les agents principaux de la transformation nationale. Ils doivent participer aux décisions fondamentales de la politique économique et sociale.

12- La loi sur les Associations professionnelles et le Régime des contrats collectifs de travail entreront en vigueur de façon absolue et effective.

13- Rétablissement immédiat du salaire réel. Elimination du chômage et du sous-emploi.

14- On s'appliquera à l'extension des services de l'habitat, de la santé, de l'éducation, de la culture et des loisirs afin de parvenir à une réelle égalité des chances. Le système de sécurité sociale sera étendu à tous les habitants du pays avec la protection de la vieillesse et des risques de maladie, d'invalidité, de chômage et de mort. Le système d'assistance sociale ira jusqu'aux ultimes réduits de la marginalisation et de l'abandon pour tendre une main de fraternité chrétienne aux secteurs les plus défavorisés de la société. Les privilèges de l'enfance et les droits de la vieillesse manifesteront la réelle entrée en vigueur d'une communauté solidaire.

Vie culturelle et éducative

15- L'éducation est un droit du peuple tout entier; elle sera élargie et modernisée pour tous les cycles et elle bénéficiera de toutes les ressources publiques ou privées qui assurent leur effective prestation à l'ensemble des secteurs sociaux. Elle revêtira un sens notamment nationaliste, et elle sera préservée des influences de l'impérialisme culturel. L'Etat offrira largement sa collaboration à la promotion d'une culture nationale dans toutes ses expressions, libres de censures idéologiques.

Vie internationale

16- Une politique internationale indépendante, basée sur les principes de l'égalité juridique des Etats. Non-intervention et respect absolu de l'autodétermination des peuples. Rapports pacifiques avec toutes les nations du monde, en particulier avec les républiques latino-américaines.

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source "DIAL")